

COMMUNE DE DREVANT
CONVOCATION DU 05 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq décembre, le Conseil Municipal de DREVANT a été convoqué par nous, Patrick BIGOT, Maire de DREVANT, pour une session ordinaire le dix-sept.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 24 octobre 2024.
2. Délibération pour la modification du RIFSEEP au 1^{er} décembre 2024.
3. Délibération pour la création d'un emploi aidé au restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2025.
4. Délibération pour le plan de financement de mise aux normes du restaurant scolaire.
5. Délibération pour le plan de financement des travaux de reprise des concessions dans le cimetière communal.
6. Délibération pour la demande de Monsieur Bernard JAMET pour reverser la valeur des deux repas de fin d'année au profit de la Croix Rouge ou des Restos du Cœur.
7. Délibération pour la signature d'une convention de prêt à usage avec la société ORANGE.
8. Questions et informations diverses

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation : 05.12.2024

Date de l'affichage : 05.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept décembre, le conseil municipal de DREVANT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Patrick BIGOT, Maire.

Etaient présents : Mrs Patrick BIGOT - Denis COZIEN - Jordan DELAUNAY - Pascal LAMY - Jean-François MAZERAT - David NOGUERA - Jérôme PASCAUD - Sébastien RIVIÈRE
Mmes - Denise FRIAUD - Milka LANGLOIS - Catherine METENIER - Emilie MUNOZ

Absents excusés : Virginie BALLEREAU - Grégory COFFINIER

Absent non excusé : Franck MARTINAT

Pouvoir de Monsieur Grégory COFFINIER à Monsieur Patrick BIGOT

Pouvoir de Madame Virginie BALLEREAU à Madame Emilie MUNOZ

Constatant que les conditions de quorum sont réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseils municipaux.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Catherine MÉTÉNIER a été désignée pour remplir ces fonctions et a accepté.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 24 octobre 2024.

Le compte rendu de la réunion du 24 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération pour la modification du RIFSEEP au 1^{er} décembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le régime indemnitaire RIFSEEP a été instauré par délibération n°2021-585 du 09 décembre 2021 et révisé par délibération n°2023 en date du 19 décembre 2023.

Compte tenu du recrutement d'un agent d'animation et la création d'un poste de rédacteur, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal la nécessité de réviser cette délibération pour les motifs suivants :

- Instituer l'IFSE (part fixe) qui sera versée mensuellement pour tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public avec la notion d'ancienneté de 6 mois au lieu de 24 mois.
- Intégrer le cadre d'emploi de rédacteur groupe 1 et groupe 2.
- Intégrer le cadre d'emploi d'adjoint d'animation groupe 1 et groupe 2.
- Instituer le CIA (part variable et non obligatoire) qui sera versé annuellement en décembre pour tous les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2024.

Bénéficiaires :

Fonctionnaires (Titulaires et Stagiaires) : oui non

Contractuels de droit public oui non (Comptant 6 mois d'ancienneté)

Rappels : les contractuels de droit privé sont exclus du dispositif

Périodicité de versement :

Mensuel oui non

Semestriel oui non

Annuel oui non

Liste des critères retenus (exemples à partir de la **page 10 de la circulaire**)

Fonctions

- Niveau d'encadrement
- Niveau de conception
- Niveau de pilotage
- Niveau de coordination

Qualifications requises

- Sans diplôme
- de BEP à niveau BAC
- de BAC à BAC + 2
- BAC + 3 et +

Expertise et expérience exigée sur le poste

- Faible expérience exigée sur le poste
- Expérience intermédiaire
- Forte expérience exigée sur le poste

Expertise et technicité

- Exécution des décisions
- Connaissances règlementaires
- Missions polyvalente avec NBI
- Spécialisation (paie, comptabilité, prévention, ...)
- Exécution des décisions
- Expert / référent dans plusieurs domaines
- Utilisation de logiciel et matériel spécifique
- Entretenir et développer ses connaissances
- Relation avec des partenaires extérieurs
- Relation avec les élus

Sujétions particulières

- Confidentialité, écoute
- Horaires variables ou décalés
- Autonomie
- Travail ponctuel week-end et jours fériés
- Disponibilité / gestion urgence sans astreinte
- Travaux dangereux/ insalubres/incommodants
- Travail en itinérance
- Effort physique intensif
- Travail à l'extérieur
- Régisseur titulaire ou suppléant

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Cette expérience peut être assimilée à la connaissance acquise par la pratique mais aussi en fonction des diplômes de l'agent et de son ancienneté.

Sort de l'IFSE en cas d'absence pour maladie.

Rappel : par défaut, le régime indemnitaire n'est pas maintenu pendant les congés de maladie. Cependant vous pouvez en maintenir une partie pendant le congé de maladie ordinaire et l'accident de service (ou du travail) :

	Maladie ordinaire	Accident de service/accident du travail
1 - N'est pas maintenu		
2 - Suit le sort du traitement	Oui	Oui
3 - Autre solution à préciser (ex : prime supprimée à compter du 4 ^{ème} CMO dans l'année civile)		

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois / Groupes	Emplois-Fonctions	Montants annuels par groupe et par personne		
			IFSE Mini (facultatif) Inscrire 0 € si pas de mini	IFSE Maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
A remplir après définition des groupes de fonctions propres à l'organigramme de la collectivité / établissement					
B	Rédacteur				
	Groupe 1	Secrétaire général(e) de Mairie		17 480 €	17 480 €
	Groupe 2	Gestionnaire administratif et comptable		16 015 €	16 015 €
C	Adjoint administratif				
	Groupe 1	Secrétaire général(e) de Mairie	0 €	11 340 €	11 340 €
	Groupe 2	Gestionnaire de dossiers – Exécution	0 €	10 800 €	10 800 €
C	Adjoint Technique				
	Groupe 1	Responsable des espaces verts/ des services Techniques / Garderie / Cantine	0 €	11 340 €	11 340 €
	Groupe 2	Aide au restaurant scolaire - Exécution	0 €	10 800 €	10 800 €
C	Adjoint d'animation				
	Groupe 1	Responsable du service animation	0 €	11 340 €	11 340 €
	Groupe 2	Aide au service animation - exécution	0 €	10 800 €	10 800 €

Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Part facultative et variable

La modulation des montants individuels introduit une différenciation entre les agents qui doit être légalement fondée. Elle doit reposer sur les critères suivants : l'engagement professionnel et la manière de servir, que l'on retrouve dans l'entretien professionnel.

Le CIA ne doit pas représenter une part disproportionnée dans le régime indemnitaire total. Sa part maximale est fixée à 49 % du régime indemnitaire total : IFSE mini 51 % et CIA max 49 %.

Périodicité de versement :

Mensuel oui non

Semestriel oui non

Annuel oui non

Les critères :

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et la manière de servir des agents ; ces critères sont appréciés au regard du résultat de l'entretien professionnel.

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois / Groupes	Emplois-Fonctions	Montants annuels par groupe et par personne		
			CIA Mini (facultatif) Inscrire 0 € si pas de mini	CIA Maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
A remplir après définition des groupes de fonctions propres à l'organigramme de la collectivité /établissement					
B	Rédacteur				
	Groupe 1	Secrétaire général(e) de Mairie	0 €	2 380 €	2 380 €
	Groupe 2	Gestionnaire administratif et comptable	0 €	2 185 €	2 185 €
C	Adjoint administratif				
	Groupe 1	Secrétaire de mairie	0 €	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	Gestionnaire de dossiers - Exécution	0 €	1 200 €	1 200 €
C	Adjoint Technique				
	Groupe 1	Responsable des espaces verts/ des services Techniques / Garderie / Cantine	0 €	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	Aide au restaurant scolaire - Exécution	0 €	1 200 €	1 200 €

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois / Groupes	Emplois-Fonctions	Montants annuels par groupe et par personne		
			CIA Mini (facultatif) Inscrire 0 € si pas de mini	CIA Maxi	Plafonds indicatifs réglementaires
A remplir après définition des groupes de fonctions propres à l'organigramme de la collectivité / établissement					
C	Adjoint d'animation				
	Groupe 1	Responsable du service animation	0 €	1 260 €	1 260 €
	Groupe 2	Aide au service animation - exécution	0 €	1 260 €	1 260 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications du RIFSEEP.

3. Délibération pour la création d'un emploi aidé au restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire fait part au conseil municipal que depuis la rentrée scolaire de septembre 2024, il y a une forte augmentation d'enfants qui mangent au restaurant scolaire, il est donc nécessaire de recruter une personne pour aider l'agent communal à la préparation et au service des repas aux enfants.

Le Maire informe le conseil municipal que la commune peut recruter un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) pour exercer les fonctions d'aide au restaurant scolaire à raison de 20 h par semaine au taux horaire du SMIC.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2025 renouvelable dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée avec le prescripteur. L'état prendra en charge 45 % de la rémunération brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité le recrutement d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) à 20h par semaine pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2025 renouvelable dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée avec le prescripteur. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

4. Délibération pour le plan de financement de mise aux normes du restaurant scolaire.

Le Maire expose au conseil municipal que le projet de mise aux normes et achat de matériel au restaurant scolaire est estimé à 40 401.93 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation D'équipement Des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Montant des travaux : 40 401,93 € HT
- Aide de l'Etat DETR : 20 200,96 € HT
- Fonds propres de la commune : 20 200,97 € HT

Sous réserve de l'obtention d'autres financements restant à solliciter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité ce projet et autorise le Maire à demander une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 50 % du montant HT soit 20 200,96 € et entreprendre toutes les démarches nécessaires.

5. Délibération pour le plan de financement des travaux de reprise des concessions dans le cimetière communal.

Le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention DETR pour la reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière communal pour un montant de 102 004,00 € HT.

Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2025.

Le plan de financement correspondant est le suivant :

▪ Montant total des travaux :	91 784,20 € HT	
▪ Coût de l'étude :	19 240,20 € HT	
▪ Montant des travaux :	72 544,00 € HT	
▪ Aide de l'état DETR :	36 713,68 € HT	(40%)
▪ Fonds propres commune :	55 070,52 € HT	(60%)

TOTAL	91 784,20 € HT	

Sous réserve de l'obtention d'autres financements restant à solliciter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce projet et autorise le Maire à demander une subvention à la DETR à hauteur de 40 % du montant HT soit 36 713,68 € et entreprendre toutes les démarches nécessaires.

6. Délibération pour la demande de Monsieur Bernard JAMET pour reverser la valeur des deux repas de fin d'année au profit de la Croix Rouge ou des Restos du Cœur.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Bernard JAMET qui ne souhaite pas recevoir le colis de fin d'année que la municipalité offre à ses administrés de plus de 70 ans.

Il demande de reverser la somme que représente le repas soit 35 € X 2 au Resto du Cœur où à la Croix-Rouge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, de verser au Resto du Cœur la somme de 70 € et remercie Monsieur Bernard JAMET pour ce geste.

7. Délibération pour la signature d'une convention de prêt à l'usage avec la société ORANGE.

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de régulariser avec la société ORANGE la signature d'une convention de prêt à usage pour l'utilisation d'une partie de la parcelle AN 197 sur laquelle est construit un local technique appartenant à la société ORANGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette régularisation et autorise le Maire à signer la convention avec la société ORANGE pour une durée de 5 ans à compter du 02 novembre 2024, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans.

Questions et informations diverses.

- **AMICABE** : Le Maire fait part au conseil municipal que l'AMICABE tiendra son assemblée générale le vendredi 15 octobre 2024 à 18 h en Mairie.
- **Date de la cérémonie des Vœux** : Le Conseil municipal décide du vendredi 19 janvier 2025 à 18 h 30 à la Salle Polyvalente.
- **Courrier Nature 18** : La commune de Drevant s'est engagée avec l'association Nature 18 à installer un nichoir à Effraie et/ou Chevêche d'Athéna. Il nous est demandé de leur envoyer une photo du nichoir posé ainsi qu'une photo de l'intérieur du nichoir.
- **Mail de Monsieur Jean-Pierre GILOT** remerciant la municipalité du colis de fin d'année offert aux habitants de Drevant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 et ont signé le Maire et la secrétaire de séance.

Remarques éventuelles :

Le Maire,

La secrétaire de séance

Patrick BIGOT.

Catherine MÉTÉNIER.